AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0689
FR0011466069-FS0350

5 avril 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EKINOPS

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 5 avril 2018, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Aleph Golden Holding[1] (6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 mars 2018, les seuils de 25%, 20% et 15% du capital et des droits de vote de la société EKINOPS et détenir 2 857 143 actions EKINOPS représentant autant de droits de vote, soit 13,45% du capital et 13,44% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'expiration, le 29 mars 2018, de promesses de vente portant sur 3 230 216 actions EKINOPS qui avaient été consenties au déclarant, lequel ne les a pas exercées[3].

———

[1] Contrôlée par M. Hugues Lepic.
[2] Sur la base d'un capital composé de 21 242 747 actions représentant 21 260 000 droits de vote.
[3] Cf. notamment D&I 217C1631 du 19 juillet 2017 et D&I 217C2357 du 6 octobre 2017.